

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Rentrée universitaire 2021 : modalités pratiques et guide pour orienter les étudiants

Publié le 10 septembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © WavebreakmediaMicro -
Fotolia.com

Une rentrée universitaire en 100 % présentiel, c'est l'objectif visé par le ministère de l'Enseignement supérieur. Pas de passe sanitaire pour accéder aux cours et à l'ensemble des activités ouvertes sur les campus, aucune contrainte de jauge, respect des normes sanitaires et port du masque obligatoire... *Service-public.fr* vous informe sur les modalités pratiques de la rentrée des étudiants dans les grandes écoles et universités.

Durement éprouvés par la crise sanitaire en 2020 et au début de l'année 2021, les étudiants pourront reprendre les cours en présentiel à la rentrée universitaire. Si les établissements peuvent organiser librement leurs enseignements en présentiel ou à distance, le ministère de l'Enseignement supérieur leur recommande toutefois de maintenir autant que possible les enseignements en présence, notamment pour les travaux dirigés.

Selon l'évolution de la situation sanitaire et en lien avec les autorités sanitaires, des mesures de freinage, comme l'instauration des mesures de jauge dans les établissements et le retour à l'enseignement à distance, pourront toutefois être décidées.

Modalités pratiques de la rentrée 2021

Les étudiants n'auront pas à présenter de passe sanitaire pour assister aux cours et à l'ensemble des activités ouvertes sur les campus des universités. Le strict respect des gestes barrières et des normes sanitaires est maintenu et le port du masque reste obligatoire.

Il n'y a plus de contrainte de jauge pour l'accueil des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur depuis le 1^{er} juillet 2021.

Comme c'est le cas pour le reste de la population, les étudiants vaccinés ne seront plus considérés comme cas contacts. Ils pourront rester sur le campus et assister aux cours en présentiel. En revanche, les étudiants non-vaccinés devront s'isoler pendant 7 jours en cas de contact avec une personne testée positive et poursuivront leur enseignement à distance. Une continuité pédagogique, basée sur l'hybridation des enseignements, sera proposée aux étudiants.

Les étudiants qui souhaitent suivre un ou plusieurs enseignements à distance pourront accéder aux salles de ressources disponibles dans les établissements et les bibliothèques universitaires.

Pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin, les emplois de tuteurs étudiants au sein des établissements et de référents étudiants dans les résidences Crous seront relancés à la rentrée. Depuis janvier 2021, plus de 3,6 millions d'heures de tutorat ont été réalisées au sein de l'ensemble des établissements.

La vie de campus peut reprendre. Les établissements sont invités à mobiliser la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) pour financer des projets dédiés à la vie étudiante. De plus, une commission spécialisée pour la vie et le bien-être étudiant sera installée à la rentrée au sein du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Par ailleurs, les étudiants seront accueillis dans les restaurants universitaires et le repas à 1 € sera maintenu à partir du mois de septembre pour les boursiers et les non-boursiers en situation de précarité.



À noter : Afin de permettre aux étudiants de se retrouver dans un cadre festif, le passe sanitaire est nécessaire pour accéder aux événements d'intégration et aux soirées étudiantes, ces derniers devront être autorisés par le chef d'établissement.

Il faudra également respecter une jauge d'affluence équivalente à 75 % de la capacité d'accueil du lieu. Le port du masque y est recommandé.

Maintien des mesures de lutte contre la précarité étudiante pour la rentrée 2021

Concernant l'apprentissage, les aides aux employeurs sont maintenues jusqu'à la fin de l'année 2021, y compris pour les masters.

Les droits d'inscription et les loyers dans les Crous sont gelés pour la 2^e année consécutive. Le [dispositif Santé Psy Étudiant est maintenu \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14726\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14726)

Vaccination et dépistage

Afin de faciliter la vaccination des étudiants ou de leur permettre de compléter leur schéma vaccinal, des équipes mobiles de vaccination seront déployées dans les campus au cours des premières semaines de la rentrée universitaire.

Les actions de dépistage et de prévention dans les établissements seront maintenues. Des autotests seront distribués gratuitement, notamment par le biais des centres de santé universitaires, et des masques seront également distribués aux étudiants qui en font la demande.

Guide pour orienter les étudiants

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation publie un [guide](#) qui détaille les mesures ainsi que tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement, comme :

- la revalorisation des bourses sur critères sociaux et leurs aides complémentaires ;
- les actions spécifiques envers les étudiants en situation de handicap ;
- les emplois étudiants ;
- les aides exceptionnelles pour répondre à la crise sanitaire ;
- les dispositifs pour trouver un logement ;
- la restauration universitaire à tarification sociale et adaptée aux attentes des étudiants ;
- les équipes mobiles de vaccination au plus près des étudiants.

Et aussi

- Rentrée universitaire 2022-2023 : les frais d'inscription restent inchangés
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14725>)
Des aides pour les étudiants en difficulté face à la crise sanitaire
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14614>)
Bourse sur critères sociaux : des montants revalorisés pour les étudiants en 2022-2023
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15079>)
Logement étudiant : quelles démarches lors de votre emménagement ?
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15069>)
Trouver un logement étudiant pour la rentrée : comment s'y prendre ?
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15068>)

Pour en savoir plus

- MaRentrée2021 : les modalités de la rentrée universitaire 2021 [🔗](#)
(<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid159157/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid159157/-marentree2021-les-modalites-de-la-rentree-universitaire-2021.html>)
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Dossier de presse #MaRentrée2021 [🔗](#)
(https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2021/53/7/DP_ma_rentree_21x21_v12_1415537.pdf)
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation